



VENTE SOUS PLI CACHETE AU PLUS OFFRANT **Un véhicule type camionnette PTAC 3.5 tonnes**

Compte-tenu de l'absence de réponse lors de la précédente vente, une nouvelle période est ouverte.

Propriétaire du bien : Mairie du Monétier les Bains

Nature du bien : véhicule de marque IVECO - type 35J11B33A34

Date de première mise en circulation : 25 juin 2002

REGLEMENT DE LA VENTE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : **Lundi 14 décembre à 12 h 00**

PERSONNE RESPONSABLE DE LA VENTE : Michel DAMARIUS – Directeur des Services techniques de la commune du Monétier les Bains

Article 1 – OBJET DE LA VENTE

Le présent règlement porte sur la vente d'un véhicule type camionnette PTAC 3.5 tonnes, dont la date de première mise en circulation est le 25 juin 2002.

Kilométrage garanti, au 12 novembre 2020 = 192 667 km

Article 2 – CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

MODE DE VENTE : La commune du Monétier les Bains qui requiert la vente au plus offrant se réserve le droit de donner ou de refuser son consentement à cette vente jusqu'à ce que le Maire ait donné son accord écrit. Le fait de ne pas signer la vente emporte à l'égard de tout intéressé, signification du retrait du bien de la vente.

PRIX MINIMUM 1 000 €

GARANTIE : Aucune garantie sur l'état du véhicule. Celui-ci étant vendu à l'état d'épave non roulante pour pièces.

PUBLICITE : La présente vente est proposée aux entreprises et aux particuliers. Elle sera mise en ligne le site internet, le compte Facebook ainsi qu'à l'accueil de la Mairie du Monétier les Bains.

VISITE DU VEHICULE : Le véhicule peut-être vu sur rendez-vous. Il faut pour cela s'adresser à Monsieur Michel DAMARIUS 06.80.96.08.92 aux jours et horaires d'ouverture de la Mairie.

Article 3 – JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT

Entreprises :

- Copie de l'attestation d'inscription au Registre du Commerce (RCS) datant de moins de 3 mois.

Particuliers :

- Copie recto verso d'une pièce d'identité
- Copie d'un justificatif de domicile

Article 4 – RETRAIT DU REGLEMENT ET DU DOSSIER DE LA VENTE

Le présent règlement est consultable sur le site internet, le compte Facebook ainsi qu'à l'accueil de la Mairie du Monétier les Bains.

Le dossier de la vente peut être demandé par mail auprès du Directeur des Services Techniques dst@monetier.com

Article 5 – COMPOSITION DU DOSSIER DE VENTE

Le dossier remis aux candidats contient :

- 1) Le présent document qui régit la présente consultation,
- 2) Un formulaire de proposition de prix, valant acte d'engagement,
- 3) Copie de la carte grise du véhicule

Article 6 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats qui auront à présenter leurs offres sous pli cacheté le feront de la manière suivante :

Le pli cacheté portera les références de la vente

- Intitulé de la vente : <VENTE D'UN VEHICULE TYPE PETIT CAMION – NE PAS OUVRIR> - Le nom du candidat.

A placer dans l'enveloppe cachetée

Les pièces justificatives portées à l'article 3 ;

- La proposition de prix, à formuler sur l'imprimé en annexe au présent règlement de la vente (la proposition devra être dûment complétée et signée par le candidat).

Dépôt du pli cacheté

L'enveloppe devra être déposée dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Article 7 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres :

Les plis contenant les offres des candidats devront parvenir à la Mairie du Monétier les Bains au plus tard le lundi 14 décembre 2020 à 12 h 00.

Conditions de remise :

Les plis, contenant les offres, pourront être déposés contre récépissé à l'adresse ci-après

Mairie du Monétier les Bains

Place Novalèse

05 220 LE MONETIER LES BAINS

Ou être envoyés, obligatoirement par pli recommandé avec avis de réception postal, et réceptionné avant ces dates et heure limites, à l'adresse ci-dessus.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heure limites mentionnées au présent article, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ATTENTION

1) Les offres ne devront être envoyées qu'à la seule adresse ci-dessus. Elles ne devront pas, sous peine de disqualification, être déposées dans la boîte aux lettres de la Mairie. Seule la délivrance d'un récépissé peut faire foi d'une remise de l'offre.

2) Il est rappelé aux candidats que seule la date de réception des plis est retenue. En conséquence, la commune du Monétier les Bains ne saurait être tenue pour responsable des retards éventuels pris dans l'acheminement du courrier, qu'ils soient conjoncturels ou structurels, ni de l'encombrement des voies de circulation les jours de remise des plis.

3) Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement (chèque) au moment de la candidature.

Article 8 – CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

A) La commune du Monétier les Bains retiendra l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres. La commune du Monétier les Bains se réserve le droit de rejeter une offre en cas de doute quant à sa crédibilité.

B) En cas d'égalité d'offre, le candidat retenu sera celui ayant transmis la proposition en premier (cachet de la poste ou, en cas de remise à la Mairie du Monétier les Bains, récépissé de dépôt faisant foi).

C) Le paiement devra être effectué comptant en totalité à la commune du Monétier les Bains. A défaut la commune pourra choisir un autre candidat ou poursuivre l'exécution forcée de la vente.

Les soumissionnaires seront avisés du rejet ou de l'acceptation de leur offre par mail (à condition de l'avoir correctement indiqué sur le formulaire de l'offre).

Article 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information, prendre contact :

Directeur des Services Techniques de la commune du Monétier les Bains

au 06.80.96.08.92.

ou dst@monetier.com.